

Préambule : évaluer les incidences Natura 2000 pour mon projet de travaux sur une prairie?

- ✓ **Vous souhaitez réaliser des travaux sur une prairie permanente** (une prairie pérenne, qui peut appartenir à un assolement mais n'est pas une culture d'herbe annuelle) **ou sur un pâturage** (parcours ou landes), ou encore implanter sur une parcelle ni cultivée ni forestière une vigne ou production ligneuse.
 - ➡ Cela s'accompagne d'un travail du sol, suppose un retournement de prairie, ou une conversion en culture.
 - ➡ Il ne s'agit ni de travaux superficiels ni d'actes ordinaires d'entretien annuels et traditionnels des prairies.
 - ✓ **Vous souhaitez supprimer des affleurements rocheux ou des obstacles à la mécanisation et l'entretien du couvert de prairies.**
 - ➡ Vos travaux font appel, notamment, à des outils de travail du sol en profondeur, un broyeur forestier lourd, un broyeur de roches ("casse-caillou"), un brise-roche ou une pelle mécanique.
 - ➡ Vos travaux peuvent conduire à des travaux de nivellement du sol (sursolage).
- Conduites sans vérification préalable à l'égard des milieux naturels et de la biodiversité, particulièrement présente dans les sites Natura 2000, ces interventions peuvent être destructrices.**
- ⚡ **Vous devez déposer une demande d'autorisation préalable au titre du régime d'évaluation des incidences propre à Natura 2000.** Ce support vous permet d'établir cette demande.

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Natura 2000 est la principale politique de conservation de la biodiversité européenne, mise en oeuvre par chacun des Etats membres.

La flore, la faune, mais aussi les climats, les sols et les milieux aquatiques terrestres et marins ont chacun une répartition géographique plus ou moins étendue et spécifique, sur la planète. L'Europe abrite ainsi, exclusivement ou majoritairement, une partie de cette flore, de cette faune, de ces climats, sols et milieux aquatiques et de leur combinaison qui forme des "habitats naturels".

L'objectif de Natura 2000 est d'assurer la conservation de cette biodiversité spécifique, dont l'Europe a, sur son territoire, la responsabilité principale ou exclusive. Ces espèces *animales et végétales*, et ces *habitats naturels* sont dits **d'intérêt européen**.

Au sein de ce patrimoine spécifique il y a de nombreux types de prairies et une faune et une flore liée.

A quelques exceptions près, les prairies sont des milieux semi-naturels créés par le développement de l'agriculture et entretenus par ces activités agricoles traditionnelles. Elles abritent une faune et une flore spécifique qui bénéficie de cette activité, dans la limite d'un certain niveau d'artificialisation et d'intervention.

Conserver le patrimoine naturel d'intérêt européen des prairies?

Natura 2000 est avant tout un programme de soutien financier. Cela se traduit par les mesures agri-environnementales qui soutiennent des pratiques adaptées à une faune et une flore ciblée, mais aussi les contrats Natura 2000, qui aident à la restauration des espaces pastoraux et prairies (réouverture des milieux, équipements pastoraux). Par cohérence avec la mise à disposition privilégiée de ces moyens, les décisions d'autorisations de travaux délivrées par les autorités publiques doivent être compatibles avec les objectifs de conservation, et certains type de travaux, potentiellement néfastes, doivent être maîtrisés ; c'est **l'objet du régime d'évaluation des incidences Natura 2000**.

Evaluer les incidences : une démarche de vérification et d'ajustement

Les types d'interventions assimilés au retournement de prairie ou pâturage permanent, listées dans l'encadré ci-dessus relèvent d'une évaluation des incidences Natura 2000. Cette démarche, à votre charge, vous demande de vous assurer de la compatibilité de votre projet avec le patrimoine naturel (habitats et des espèces d'intérêts européens) du site Natura 2000 concerné. Cela suppose :

- ❶ d'identifier les effets négatifs potentiels de votre projet, après l'avoir décrit,
- ❷ d'identifier le patrimoine naturel d'intérêt européen qui pourrait en être affecté,
- ❸ si nécessaire, de réajuster votre projet, en définissant des mesures d'évitement (suppression et, à défaut, réduction de ces effets). NB : les mesures compensatoires, exceptionnelles, ne bénéficient qu'aux projets relevant d'un intérêt public majeur, et sont a priori inaccessibles aux types de projets traités ici.

Il s'agit donc avant tout d'une démarche de prise de connaissance puis d'ajustement de votre projet. De ce fait, vous devez l'intégrer au plus tôt dans l'élaboration de votre projet.

⚡ *Ce document vous propose une trame pour mener cette démarche. Ce n'est pas un support obligatoire. Son utilisation attentive vous permet de répondre au contenu réglementaire attendu pour une évaluation succincte. Si votre projet peut avoir beaucoup d'effet négatifs, l'évaluation développée peut demander de sortir du cadre de ce support.*

Mode d'emploi : Ce support étoffé vous propose une démarche en trois étapes : ces 15 pages ne seront pas toutes à remplir selon la nature de votre projet ! En cours de démarche, vous identifierez le développement à atteindre. On peut considérer qu'une majorité de cas ne doivent pas amener à utiliser ce support intégralement.

Dans la majorité des cas vous devrez obtenir certaines informations, notamment sur les sensibilités en présence. Prenez contact avec la structure en charge de l'animation du site Natura 2000 concerné par votre projet (voir plus loin pour trouver les contacts).

Aspect pratique : Plusieurs pages de ce document sont constituées de cases à cocher correspondant à des propositions pré-formulées. **N'oubliez pas de les cocher si elles vous concernent.** Si vous remplissez ce document en version numérique, placez une croix "x" en face des cases concernées ou utilisez ce symbole qui peut être recopié : ☒. Complétez les rubriques, si besoin par des compléments sur papier libre. Ces propositions, qui font le volume de ce support, sont là pour vous aider à décrire correctement votre projet et à en qualifier les effets avec justesse.

La démarche : ce que nous avons besoin de savoir et ce que vous avez besoin de faire

Nous avons toujours besoin d'une description précise de ce que vous voulez faire : quelle nature de travaux, avec quels moyens et selon quelles modalités ? Où sont-ils localisés précisément ? Quelles en sont les motivations (pour les agriculteurs notamment, nous avons besoin de comprendre comment s'inscrit votre demande par rapport à votre système d'exploitation, à la gestion du pâturage, de la production de fourrage).

A. Décrire votre projet vous permettra de vérifier les sensibilités connues en présence : cette description sera nécessaire à l'animateur Natura 2000, comme la DDT, instructrice de votre demande.

☒ **Conclusion possible à l'Etape 1 de ce support :** si votre projet ne va pas à l'encontre des sensibilités connues, de manière évidente et démontrée, sinon poursuivez la démarche.

☞ **B. Identifier les sensibilités** avec lesquelles des interférences sont possibles : prendre contact avec l'animateur Natura 2000 ou mobiliser une expertise compétente sur la faune, la flore, les milieux naturels.

☒ **Conclusion possible à l'Etape 2 de ce support :** s'il n'y a pas d'interférence avec les sensibilités présentes ou si pouvez définir simplement un évitement.

☞ **C. Qualifier plus précisément les interférences** avec les sensibilités naturelles du site Natura 2000 si elles se confirment.

☒ **Conclusion possible à l'Etape 3 de ce support :** si les interférences sont négligeables (non significatives), en intégrant des modalités supplémentaires d'évitement et de réductions des effets

☞ **D. Reconsidérer votre projet plus fondamentalement** si les interférences ne peuvent être évitées ou réduites, car il ne pourra pas être autorisé si ces effets sont significatifs.

Quel circuit d'instruction pour ma demande et quelle suite attendre ?

Votre demande d'autorisation, complète (avec annexes), doit être adressé à la DDT du Doubs (service ERNF), service instructeur. 5 Voie Gisèle HALIMI - BP 91169 25003 BESANCON CEDEX. ddt-ernf@doubs.gouv.fr

☞ **Si votre demande est complète :** elle doit être instruite dans un délai de 2 mois. Il vous est délivré un accusé réception de votre demande.

En absence de réponse du service instructeur à échéance du délai de 2 mois, l'autorisation est réputée accordée tacitement.

A défaut, vous recevrez soit un accord ou un refus sous forme d'un arrêté préfectoral

☞ **Si votre demande est incomplète :** une demande de complément vous sera notifiée. Le délai d'instruction de deux mois est alors suspendu. Vous disposez à votre tour d'un délai de 2 mois pour compléter votre demande. Sans réponse de votre part dans un délai de deux mois, l'autorisation est supposée refusée tacitement.

Soyez vigilants : Les conditions décrites dans la demande et le cas échéant dans l'acte d'autorisation, engagent le demandeur ses délégués à l'exécution des travaux, qui doivent être informés. En cas d'imprévu important contraignant la mise en œuvre conforme des travaux, une prise de contact avec le service instructeur est recommandée, ainsi que l'information du service de police judiciaire de l'environnement (service départemental de l'Office Français de la Biodiversité : 03 81 58 39 65, sd25@ofb.gouv.fr).



N'oubliez pas de dater, de signer et de joindre les annexes (cartes, reconnaissance préalable, ...) !



SUPPORT-TRAME POUR L'ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000

(version DDT 25 du 22/04/2022)

AVERTISSEMENT : POUR PRODUIRE UNE ÉVALUATION DES INCIDENCES NATURA 2000 À PARTIR DE CE SUPPORT,
VEUILLEZ RENSEIGNER L'ENSEMBLE DES INFORMATIONS, COCHER LES CASES, DATER ET SIGNER

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

NOM, PRENOMS :

Préciser pour les personnes morales :

- Raison sociale :

- Qualité du demandeur :

Coordonnées :

- adresse postale / adresse du siège social :

- téléphone(s) : .../.../.../.../... .. /.../.../.../.../...

- courriel :

@.....

Pour les demandeurs ayant un statut agricole : n° Pacage.....

☞ Dans ce qui suit, la localisation des projets pourra utiliser les références du Registre Parcellaire Graphique. Pour les demandeurs sans statut agricole ni n° Pacage, la localisation sera fournie en utilisant soit les références cadastrales soit un fond de carte IGN échelle 1/25000e permettant de se situer précisément.

Je soussigné, sollicite l'autorisation de réaliser le projet décrit dans la présente demande, relativement au régime d'évaluation des incidences propre à Natura 2000 applicable dans le département du Doubs, au titre du retournement de prairies permanentes (et des travaux assimilés inclus à la rubrique n°7 de la nomenclature des activités susceptibles de relever du régime d'évaluation des incidences propre à Natura 2000) :

Date :

Cachet et signature :

Information : les projets, travaux, manifestations ou activités soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux mentionné(e)s explicitement dans l'une des 3 listes, nationale ou locales explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » disponible sur le site de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté :

<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/enseignements-pratiques-a4796.html>

Voir aussi le site internet de l'État dans le Doubs : Politiques publiques> Environnement > Protection des milieux naturels_Natura 2000 : http://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Protection-des-milieux-naturels_-Natura-2000



ÉTAPE 1 : DESCRIPTION DU PROJET ET ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

Le projet est à l'intérieur d'un site Natura 2000 : je dois fournir un plan de situation détaillé.

Il m'est possible de conclure dès ce stade à l'absence d'effets potentiels sur le site Natura 2000, s'il s'agit d'une évidence. Dans ce cas je dois expliquer en quoi mon projet ne peut interférer avec des espèces et des habitats d'intérêt européen du site concerné. Sous réserve de l'accord du préfet (service instructeur : DDT), mon évaluation pourra se limiter à cette phase préliminaire. À défaut elle devra être plus développée.

Contenu de l'évaluation préliminaire à fournir :

- une présentation simplifiée du projet,
- une carte permettant sa localisation au sein du site Natura 2000 concerné,
- un exposé sommaire des incidences (effets) que le projet pourrait avoir.

Description simplifiée de mon projet :

Mon projet consiste à

.....

.....

.....

.....

.....

.....

compléter sur papier libre si nécessaire

NB : si mon projet suppose l'arrachage de haies, je peux compléter cette demande en utilisant le support dédié à l'évaluation des incidences Natura 2000 pour l'arrachage de haies en site Natura 2000.

Localisation de mon projet dans le réseau de sites Natura 2000

Le périmètre en vigueur des sites Natura 2000 est consultable sur ce site <https://cartes.ternum-bfc.fr/?config=apps/dreal-bourgogne-franche-comte/carte-generaliste-bfc.xml#>. ☒ Activer pour cela, dans le bandeau gauche, dans le thème « milieux naturels et biodiversité », les 2 couches Natura 2000.

Mon projet concerne le(s) site(s) Natura 2000 suivant(s):

précisez en cochant les sites concernant votre projet, en totalité ou pour partie : ↗

Nom du site Natura 2000 <small>ZSC : zone spéciale de conservation (Directive « Habitats Faune Flore ») ZPS : zone de protection spéciale (Directive « Oiseaux »)</small>	Code(s) site(s) (FR 43 suivi du suffixe/site ci- dessous)	Travaux situés dans le site	
		en partie	en totalité
Combes derniers (ZPS et ZSC)	-01281 et -12020		
Tourbières et ruisseaux de Mouthe (ZSC)	-1282		
Vallées du Dugeon et du Haut-Doubs (ZPS et ZSC)	-01280 et -10112		
Vallons de la Drésine et de la Bonavette (ZPS et ZSC)	-01283 et -10027		
Crêt des Roches (ZSC)	-1288		
Côte de Champvermol (ZPS et ZSC)	-01289 et -12032		
Massif du Mont-d'Or, du Noirmont et du Risol (ZPS et ZSC)	-01290 et -12001		
Vallées de la Loue et du Lison (ZPS et ZSC)	-01291 et -12009		
Moyenne Vallée du Doubs (ZPS et ZSC)	-01294 et -12010		
Vallée du Dessoubre (ZPS et ZSC)	-01298 et -12017		
Forêt de Chaux (ZPS et ZSC)			
Tourbières et lacs - Chapelle-des-Bois et Bellefontaine (ZSC)	-1309		
Massif du Risoux (ZPS et ZSC)	-01319 et -12002		
Cavités à chauves-souris de Franche-Comté (ZSC)	-1351		

Localisation détaillée mon projet :

Pour les déclarants à la PAC bénéficiant d'une déclaration sur le registre parcellaire graphique :

N° îlot PAC	N° parcelle	Nature des travaux	Surface de travaux quand toute la parcelle n'est pas travaillée (m ²)
Total surfaces concernées (m²)			

compléter sur papier libre si nécessaire

Localisation détaillée des travaux :

Je joins en annexe à la présente demande les localisations de ces travaux en fournissant les informations précisées ci-dessous :

Ajoutez aux informations du tableau ci-dessus, en annexe de votre demande un extrait en vue aérienne du registre parcellaire graphique pour chaque parcelle concernée en figurant :

❶ s'il y a lieu, les éléments présents sur la parcelle qui seraient modifiés (éléments topographique végétaux et minéraux : haies, bosquets, affleurements rocheux, murets, murgers, pierriers/tas d'épierrement, ruines de construction, ...) ;

❷ l'emprise et la nature des interventions envisagées.

Pour les demandeurs non-déclarants à la PAC, transmettez les éléments suivants :

Je joins en annexe à la présente demande les localisations de ces travaux en fournissant les informations précisées ci-dessous :

❶ une localisation des parcelles sur une carte lisible utilisant le fond de carte IGN topographique(1/25 000^e) ou, à défaut, renseignez dans le tableau en haut de page les références cadastrales des parcelles (commune – section – n° de parcelle) ;

❷ pour chaque parcelle identifiée, sur un fond de carte en vue aérienne récente à une échelle appropriée, la localisation détaillée des travaux (éléments modifiés, emprise et la nature des interventions envisagées, voir ci-dessus).

Ces fonds de cartes sont disponibles sous le portail internet de l'IGN www.geoportail.gouv.fr permettant entre autres des copies d'écran. Des outils d'édition et mesure (surface, longueur) sont aussi proposés.



Motivations de ces travaux (détailler si besoin cette page pour chaque parcelle concernée) :

- Je souhaite améliorer le caractère mécanisable de la parcelle.** L'enjeu est pour moi :
 - de réduire le temps de travail sur la parcelle en la simplifiant
 - de rendre possible l'utilisation d'un matériel qui suppose une largeur de passage ou de travail accrue, du fait d'une évolution matérielle (précisez) :
 - de faciliter la conduite des travaux de fauche par un conducteur de travaux ne connaissant pas les obstacles naturels de la parcelle
 - de permettre une gestion des refus de pâturage sans casse matérielle
- Je souhaite convertir cette parcelle, jusqu'ici utilisée en pâture, pour la transformer en surface fourragère productive (fauche).** Cela suppose un changement des pratiques de fertilisation oui non
- Je souhaite convertir cette parcelle de prairie permanente en prairie temporaire**
- Je souhaite rendre cette parcelle labourable** alors qu'elle ne l'est pas actuellement pour les raisons et objectifs de production suivants (précisez notamment les gains de surfaces et de productivité attendus : lait, fourrage...) :
- Je souhaite faire des travaux de réouverture sur cette parcelle** qui a été progressivement envahie, en partie, par les ligneux (ronciers, buissons, arbustes, arbres).
 - Je disposais antérieurement de cette parcelle.
 - Je reprends la gestion de cette parcelle (signature d'un nouveau bail sur ces terrains)
 - J'ai acquis cette parcelle et j'en reprends l'usage direct
- Je souhaite faire ces travaux qui s'inscrivent dans un travail de réouverture et débroussaillage**
 - d'un pâturage d'un parcours boisé d'un alpage
 - prévus dans un programme de travaux d'un Plan de Gestion Intégré
 - prévus et financés par une mesure agri-environnementale
- Je souhaite faire ces travaux pour réorganiser mon parcellaire.** Expliquez :
- Je dois remettre en état cette parcelle suite à dégâts de sangliers** ou d'autres atteintes au couvert végétal et au sol causés par des tiers (préciser).....
- L'intervention est une mesure de lutte préventive contre les campagnols.** Le diagnostic est le suivant (niveau d'indice de présence de campagnols sur la parcelle) :
 - Je suis signataire d'un contrat de lutte raisonnée
 - La parcelle sera remise en herbe après ce labour
 - La parcelle sera conduite en céréales une année deux années
- Je souhaite réimplanter une prairie, avec labour, à la suite :**
 - d'un épisode de sécheresse d'une crue ou une inondation
 - d'un mouvement de terrain lié : à un événement météo violent
 - à un effondrement de sol /un glissement de versant
 - d'une occupation temporaire liée : à un chantier à une autre activité (précisez) :
- Je souhaite labourer cette parcelle à la suite d'un constat de baisse de sa productivité :**
 - constat de tassement de sol autre(s) constat(s) (exposez-en les causes selon vous) :
- Je souhaite convertir ces prairies en cultures :** cessation laitière changement d'orientation de production diversification de production. Expliquez :
- Je souhaite niveler cette parcelle.** Expliquez :
- Autre motif (expliquez) :

IMPORTANT : indiquez dans ce qui suit (cochez la case) Si les modalités de travaux ci-dessous (à détailler si besoin pour chaque parcelle concernée) :



ont été adaptées pour éviter et réduire les effets de mon projet sur les enjeux de biodiversité potentiellement concernés par les travaux par rapport à mon projet initial.

décrivent mon parti-pris d'intervention initial. Les mesures d'évitement et de réduction d'effet figurent plus loin dans la présente demande, et m'engagent.

Outils agricoles classiques (précisez) :

Autres outils/engins mobilisés (décrivez les interventions envisagées, si besoin en localisant les interventions sur les cartes jointes à cette demande) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Broyeur lourd type casse-caillou (broyeur à marteaux) | <input type="checkbox"/> Pelle mécanique |
| <input type="checkbox"/> Broyeur forestier (Broyeur à couteaux) | <input type="checkbox"/> Brise-roche hydraulique |
| <input type="checkbox"/> Girobroyeur agricole (broyeur léger) | <input type="checkbox"/> Autre(s) outil(s)/engins (précisez) : |

NB : dans le cas des broyeurs, précisez la puissance maximale mobilisée pour animer l'outil

Itinéraire technique de destruction du couvert végétal permanent et des éléments présents à supprimer : Usage de désherbants oui non.....

Si culture intermédiaire avant retour à la prairie, précisez l'itinéraire technique :

- Désherbage chimique prévu non oui précisez :

- Autres traitements phytosanitaires prévus non oui précisez :

- Types de fertilisation envisagées (nature et dose).....

Itinéraire technique de réimplantation d'un couvert de prairie :

Repousse spontanée sans resemis oui non

Réimplantation à partir d'une prairie mère (localisation de cette prairie):

Réimplantation à base d'un mélange commercial non oui, précisez la composition :

Implantation d'un couvert annuel (ex ray-Grass italien + trèfle) dans l'attente de l'expression du stock de semence du sol non oui

Désherbage chimique du couvert implanté non oui

Evolution des pratiques d'usage et de fertilisation (apports annuels, nature et dose) :

Avant travaux (habituellement les 5 années précédentes)	Après travaux
<input type="checkbox"/> Fauche <input type="checkbox"/> pâture <input type="checkbox"/> Mixte Fauche : nb de coupes/an : 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> Pâture (nb de tours/an) : <input type="checkbox"/> Avec déprimage <input type="checkbox"/> Avec récolte en vert <input type="checkbox"/> Enrubannage <input type="checkbox"/> Ensilage	<input type="checkbox"/> Fauche <input type="checkbox"/> pâture <input type="checkbox"/> Mixte Fauche : nb de coupes/an 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/> 4 <input type="checkbox"/> Pâture (nb de tours/an) : <input type="checkbox"/> Avec déprimage <input type="checkbox"/> Avec récolte en vert <input type="checkbox"/> Enrubannage <input type="checkbox"/> Ensilage
Azote : Minéral : kg/ha Organique : Fumiert/ha Lisier.....m ³ /ha Autres..... Période des apports : Autres amendements (type et dose)	Azote : Minéral :kg/ha Organique : Fumiert/ha Lisier.....m ³ /ha Autres..... Période des apports : Autres amendements (type et dose)

Dans le cas d'un nivellement de terrain : nature et origine des matériaux mobilisés (préciser les volumes, les épaisseurs et leur organisation si plusieurs matériaux utilisés)

Calendrier prévisionnel des travaux :

Evaluation simplifiée de mon projet :

Il est vivement recommandé de prendre contact avec les animateurs des sites Natura 2000 pour obtenir des informations sur les enjeux et la connaissance du site (coordonnées sur le site : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/tableau-de-bord-des-sites-a8221.html#25>) et/ou à la DDT/DREAL pour le cadre administratif et légal. Un projet qui prend en compte les sensibilités à l'amont conduit à une évaluation simplifiée.

Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats naturels et espèces de faune et de flore d'intérêt européen pour les raisons suivantes (cochez le cas échéant et précisez) :

Les travaux prévus s'appliquent à un secteur ne présentant aucune sensibilité particulière identifiée pour la faune et la flore (après consultation de la structure en charge de l'animation du site Natura 2000, le cas échéant une vérification sur place).

La nature des travaux envisagés, ainsi que les modalités, décrits dans ce qui précède, ne sont pas susceptibles de porter atteinte aux sensibilités en présence dans les parcelles concernées et les emprises travaillées et parcourus par le chantier (circulation des engins comprises)

J'ai informé les entreprises et intervenants mobilisés pour ces travaux, notamment dans le cas d'usage d'engins relevant habituellement de chantiers forestiers ou de travaux publics (pelle mécanique, broyeurs lourds et brise-roche hydraulique) du cadre de réalisation prévu pour ces travaux et du cadre réglementaire concernant les interventions de ce type vis-à-vis du patrimoine naturel dans les espaces agricoles et forestiers. Je joins à cette demande l'attestation d'information préalable correspondante fournie en annexe du présent support.

Autres raisons justifiant la conclusion ci-dessus :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

compléter sur papier libre si nécessaire

JE PEUX CONCLURE, AU STADE DE L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE, QUE MON PROJET N'EST PAS SUSCEPTIBLE D'AVOIR DES INCIDENCES SUR LE(S) SITE(S) NATURA 2000 CONCERNÉS.

signature

JE NE PEUX PAS CONCLURE, A CE STADE, QUE MON PROJET N'EST PAS SUSCEPTIBLE D'AVOIR DES INCIDENCES SUR LE(S) SITE(S) NATURA 2000 CONCERNÉS. ☒ JE PASSE À L'ETAPE 2

A NOTER : autres réglementations et engagements contractuels :

Nivellement de terrain, le nivellement d'une doline ne supprime pas la nécessité d'appliquer à l'emprise initiale de celle-ci les règles d'épandage des effluents d'élevage et fertilisants pour préserver la qualité des eaux. Il me revient aussi de vérifier auprès du service local d'urbanisme compétent territorialement la nécessité de déposer une demande d'autorisation préalable.

Coupes d'arbres et réduction des emprises boisées : pour les emprises appartenant aux collectivités, une vérification en lien avec la commune et l'Office National des Forêts, gestionnaire est nécessaire. Plus largement, une vérification préalable auprès du service en charge de la réglementation forestière de la DDT du Doubs, validé par une autorisation de défrichement ou une dispense de soumission au régime de défrichement est recommandé.

Engagements contractuels PAC : « Prairies sensibles » (vérifiables sur Télépac)
Les « prairies sensibles » doivent être strictement maintenues en place (maintien de la surface et de la localisation de la parcelle). Leur labour et/ou leur conversion vers une autre catégorie de surface ou en une surface non agricole (SNA) ou en une surface temporairement non exploitée (SNE) ne sont pas autorisés. Seul un travail superficiel du sol dans le but de restaurer le couvert de la prairie sensible peut être réalisé. L'autorisation délivrée au titre de l'évaluation des incidences Natura 2000 n'autorise pas au titre de la PAC et des sanctions financières restent applicables.

ÉTAPE 2 : COMPLÉMENTS À L'ÉVALUATION PRÉLIMINAIRE

« ANALYSE DES EFFETS DU PROJET INITIAL »

Mon projet est susceptible d'avoir des incidences sur les habitats naturels et les espèces, du fait de la nature des interventions, des moyens mobilisés et des parcelles concernées. Il peut porter atteinte aux habitats naturels et espèces de faune et de flore d'intérêt européen justifiant la désignation des sites Natura 2000 .

Après consultation soit du document d'objectifs des sites Natura 2000, soit de l'animateur Natura 2000, j'identifie que les sensibilités suivantes sont concernées par mon projet :

habitats naturels concernés

Habitat(s) concerné(s)	Intérêt	Etat de conservation connu ou estimé dans le site Natura 2000	Surface estimée ou connue dans le site
.....	<input type="checkbox"/> européen prioritaire <input type="checkbox"/> européen <input type="checkbox"/> régional <input type="checkbox"/> autre : <input type="checkbox"/> habitat d'une ou plusieurs espèces légalement protégées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> état favorable <input type="checkbox"/> état défavorable <input type="checkbox"/> sans objet <input type="checkbox"/> Tendance à l'évolution : favorable <input type="checkbox"/> Tendance à l'évolution : défavorable
.....	<input type="checkbox"/> européen prioritaire <input type="checkbox"/> européen <input type="checkbox"/> régional <input type="checkbox"/> autre : <input type="checkbox"/> habitat d'une ou plusieurs espèces légalement protégées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> état favorable <input type="checkbox"/> état défavorable <input type="checkbox"/> sans objet <input type="checkbox"/> Tendance à l'évolution : favorable <input type="checkbox"/> Tendance à l'évolution : défavorable

espèces de faune et de flore concernées :

Espèce (s) concernée(s)	Intérêt	Etat de conservation connu ou estimé dans le site Natura 2000	Population estimée ou connue dans le site
.....	<input type="checkbox"/> européen prioritaire <input type="checkbox"/> européen <input type="checkbox"/> régional <input type="checkbox"/> autre : <input type="checkbox"/> espèce légalement protégée <input type="checkbox"/> espèce légalement protégée dont l'habitat est protégé	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> état favorable <input type="checkbox"/> état défavorable <input type="checkbox"/> sans objet <input type="checkbox"/> Tendance à l'évolution : favorable <input type="checkbox"/> Tendance à l'évolution : défavorable
.....	<input type="checkbox"/> européen prioritaire <input type="checkbox"/> européen <input type="checkbox"/> régional <input type="checkbox"/> autre : <input type="checkbox"/> habitat d'une ou plusieurs espèces légalement protégées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/> état favorable <input type="checkbox"/> état défavorable <input type="checkbox"/> sans objet <input type="checkbox"/> Tendance à l'évolution : favorable <input type="checkbox"/> Tendance à l'évolution : défavorable

Le cas échéant, je joins le porter-à-connaissance fourni par l'animateur Natura 2000 ainsi que les extraits de cartes de localisation s'il en a été fourni (cocher les cases des cartes jointes).

- carte du projet (en annexe voir étape 1) carte des habitats naturels
 carte des espèces animales carte des espèces végétales

J'explique pourquoi/en quoi, du fait de la localisation du projet, des moyens mobilisés et des modalités de travaux envisagés, mon projet peut générer des incidences sur ces espèces, habitats naturels et les fonctionnements naturels dont ils dépendent pour leur maintien :.....

.....

.....

.....

.....

.....

compléter sur papier libre si nécessaire

Pour les espèces de faune et de flore et les habitats naturels exposés à des atteintes par mon projet, listés dans le tableau précédent, je précise ci-dessous les effets de mon projet (les éléments du porter-à-connaissance de l'animateur Natura 2000 méritent d'être remobilisés) :

N° renvoi (si tableau suivant)	Habitat ou espèce concerné(e)	Effet(s) du projet (préciser la nature des effets, et cocher le ou les types d'effets)	Importance de l'effet (surface affectée, dégradée ou détruite, importance de la population)	Compte tenu de la représentation de l'habitat ou de l'espèce dans le site, et de part du site que je maîtrise, l'effet est-il significatif ?
	 <input type="checkbox"/> Temporaire <input type="checkbox"/> Permanents <input type="checkbox"/> Direct <input type="checkbox"/> Indirect	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	 <input type="checkbox"/> Temporaire <input type="checkbox"/> Permanents <input type="checkbox"/> Direct <input type="checkbox"/> Indirect	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
	 <input type="checkbox"/> Temporaire <input type="checkbox"/> Permanents <input type="checkbox"/> Direct <input type="checkbox"/> Indirect	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

NB : les effets à prendre en compte par le porteur de projet dans cette évaluation sont les effets cumulés *qui dépendent de sa propre action, mais le cumul d'effets relevant de porteurs de projets différents, sera considéré lors de l'instruction par l'autorité administrative.*

Complément d'explication libre :.....

.....

.....

.....

.....

Compte tenu des éléments d'analyse qui précèdent, et des conditions de réalisation décrites (étape 1), mon projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences significatives sur les habitats naturels et les espèces de faune et de flore d'intérêt européen pour les raisons suivantes (cochez le cas échéant et précisez) :

Les travaux prévus évitent les secteurs et les périodes présentant des sensibilités particulières identifiées pour la faune, la flore et les habitats naturels concernés (après consultation de la structure en charge de l'animation du site Natura 2000, le cas échéant une vérification sur place).

Les travaux prévus, tels que définis à tous égards, sans être forcément neutres, ne doivent pas conduire à des incidences significatives pour la faune, la flore et les habitats naturels qui peuvent être affectés, pour le site Natura 2000 concerné. Ils s'inscrivent dans une logique d'évitement et de réduction des effets potentiels identifiés s'appliquant aux parcelles concernées, aux emprises travaillées et parcourues par le chantier (circulation des engins comprises).

J'ai informé les entreprises et intervenants mobilisés pour ces travaux, notamment dans le cas d'usage d'engins relevant habituellement de chantiers forestiers ou de travaux publics (pelle mécanique, broyeurs lourds et brise-roche hydraulique) du cadre de réalisation prévu pour ces travaux et du cadre réglementaire concernant les interventions de ce type vis-à-vis du patrimoine naturel dans les espaces agricoles et forestiers. Je joins à cette demande l'attestation d'information préalable correspondante fournie en annexe du présent support.

Autres raisons justifiant la conclusion ci-dessus :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

compléter sur papier libre si nécessaire

JE PEUX CONCLURE, A CE STADE D'ANALYSE COMPLÉMENTAIRE, QUE MON PROJET N'EST PAS SUSCEPTIBLE D'AVOIR DES INCIDENCES SIGNIFICATIVES DOMMAGEABLES SUR LE(S) SITE(S) NATURA 2000 CONCERNÉS.

signature :

MON PROJET CONSERVE, À CE STADE D'ANALYSE, DES INCIDENCES SIGNIFICATIVES DOMMAGEABLES SUR LE(S) SITE(S) NATURA 2000. JE DOIS RÉAJUSTER MON PROJET NOTAMMENT EN INTÉGRANT DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION DES EFFETS. JE PASSE À L'ÉTAPE 3.

A NOTER : AUTRES RÉGLEMENTATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS : VOIR LES MENTIONS RAPPELÉES À LA PAGE DE CONCLUSION POUR L'ÉTAPE 1

JE PEUX CONCLURE, A CE STADE DE DÉVELOPPEMENT DE MON ÉVALUATION, QUE MON PROJET N'EST PAS SUSCEPTIBLE D'AVOIR DES INCIDENCES SIGNIFICATIVES DOMMAGEABLES SUR LE(S) SITE(S) NATURA 2000 CONCERNÉS COMPTE TENU DES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE REDUCTION DÉCRITES ET QUE JE M'ENGAGE METTRE EN OEUVRE.

J'ai informé les entreprises et intervenants mobilisés pour ces travaux, notamment dans le cas d'usage d'engins relevant habituellement de chantiers forestiers ou de travaux publics (pelle mécanique, broyeurs lourds et brise-roche hydraulique) du cadre de réalisation prévu pour ces travaux et du cadre réglementaire concernant les interventions de ce type vis-à-vis du patrimoine naturel dans les espaces agricoles et forestiers. Je joins à cette demande l'attestation d'information préalable correspondante fournie en annexe du présent support.

Signature :

A NOTER : AUTRES RÉGLEMENTATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS : VOIR LES MENTIONS RAPPELÉES À LA PAGE DE CONCLUSION POUR L'ÉTAPE 1

MON PROJET CONSERVE, MALGRE CES MESURES D'ÉVITEMENT ET DE REDUCTION DES EFFETS, DES INCIDENCES SIGNIFICATIVES DOMMAGEABLES SUR LE(S) SITE(S) NATURA 2000.

Les mesures d'ajustement de mon projet, destinées à supprimer et réduire ses effets ne suffisent pas pour que ses incidences soient évitées ou réduites à un niveau d'effets non significatifs. Je dois reconsidérer mon projet et rechercher des alternatives plus fondamentales.

En effet le développement d'une évaluation des incidences au-delà de ce point fait appel à la définition de mesures compensatoires. Ces compensations ne sont mobilisables que pour les porteurs de projet pouvant justifier d'un intérêt public majeur. Cette situation n'est que très exceptionnellement réunie pour les projets se rapportant à la rubrique du « retournement de prairie », objet de ce support. Hors de ces cas exceptionnels le projet ne pourra être autorisé.

Si vous parvenez néanmoins à ce stade de développement de cette évaluation des incidences, vous êtes invités à prendre contact avec la Direction départementale des territoires (service instructeur).

Le développement d'une évaluation des incidences sur ces dimensions demande le plus souvent un diagnostic plus développé et l'intervention d'experts et de bureaux d'études spécialisés. Ce support ne répond pas à de tels développements et le socle de connaissance qui peut être mis à disposition par les chargés de mission animateurs des sites Natura 2000 peut également se révéler insuffisant.

Quelles sont les possibilités de faire autrement ?

Des alternatives à mon projet :

existent

n'existent pas

Décrire les alternatives existantes. L'absence d'alternatives doit être expliquée. Si des alternatives de principe ne vous paraissent pas accessibles/empruntables, expliquer aussi pourquoi (en quoi).

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

compléter sur papier libre si nécessaire

J'évalue les incidences des alternatives proposées, les étudie et compare leurs effets avec ceux du projet initial. Pour cela, je reprends les étapes précédentes 1 à 3.

Annexes à l'évaluation des incidences Natura 2000

Reconnaissance d'information préalable (à joindre rempli et signé à l'évaluation)

Je soussigné
responsable de l'entreprise de travaux
missionné pour la réalisation des travaux suivants
.....
réalisés pour le compte de
.....

DECLARE, à l'ouverture de ce chantier, être informé par le commanditaire des travaux

(le cas échéant, son représentant : assistant à maîtrise d'ouvrage, gestionnaire, mandataire)

- des conditions de réalisation du chantier ci-dessus désigné se rapportant aux sensibilités naturelles présentes dans le périmètre proche, susceptibles d'être affectées, voire détruites, par une conduite inappropriée des engins et un non-respect des dispositions d'évitement (entre autres dispositifs implantés pour organiser le chantier et prévenir toute circulation des engins, manœuvres, stockages, dépôt, déversements, ...) prévue dans le cadre du projet autorisé.
- que, pendant la période comprise entre l'ouverture et la clôture du chantier ci-dessus désigné, la réalisation de de travaux demandés par d'autres commanditaires que celui-ci-dessus désigné, sur des terrains périphériques ou rapidement accessibles depuis la zone du chantier en raison de l'acheminement préalable sur place des engins de travaux pour le compte du chantier ci-dessus, n'est pas possible.

que la réalisation de travaux:

- - conduisant au retournement des sols et au sous-solage, mais aussi au nivellement par sur-solage ;
- mobilisant des engins telle que des brise-roches hydraulique, pelle mécanique ou autre engin excavateur ;
- faisant appel à des broyeurs lourds, broyeurs forestiers et « casse-caillou » (broyeur de pierre) ;

↳ relève dans de nombreuses situations, rappelées ci-dessous, d'un régime d'autorisation préalable dont le commanditaire des travaux se doit d'avoir été autorisé au préalable (au risque de s'exposer à des poursuites judiciaires et administratives potentiellement coûteuses) avant l'engagement des travaux en raison :

- dans le périmètre des sites Natura 2000 du département du Doubs ,du régime propre d'évaluation des incidences Natura 2000 soumettant à autorisation préalable le retournement de prairie (dont le passage de broyeurs de roches) et l'arrachage de haies (arrêté préfectoral n° 25-2018-08-02-002 du 2 août 2018 fixant la liste prévue au IV de l'article L414-4 du code de l'environnement des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions soumis à évaluation des incidences Natura 2000 https://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Protection-des-milieux-naturels_-Natura-2000)
- d'une manière plus générale, dans les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans et hors des sites Natura 2000, de la présence, de manière très fréquente, d'espèces animales et végétales légalement protégées, dont les prairies et les haies, ainsi que les affleurements rocheux, murs, murgers, tas d'épierrement, mais aussi dolines, constituent le refuge, l'habitat, le support de vie et de reproduction et ne peuvent être librement remaniés, perturbés et détruits, sans vérification préalable, modalités d'évitement spatio-temporelles et le cas échéant, autorisation dérogatoire à leur régime de protection légal (<http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/les-especes-et-leurs-statuts-r2814.html>).

↳ doit, pour identifier les autorisations préalables à obtenir et les modalités de réalisation de travaux adaptées, faire l'objet d'une sollicitation auprès des services de la Direction Départementale des Territoires du Doubs (DDT 25), en consultant les pages suivantes (site internet de la préfecture du Doubs)

https://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Protection-des-milieux-naturels_-Natura-2000/Preservation-des-elements-fixes-du-paysage

<https://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-Developpement-rural-Animaux/Agro-environnement/Haies-et-bosquets-sur-parcelle-agricole-Reglementations-applicables-en-cas-de-travaux>

Fait le/...../..... à

Signature